

La crise due au COVID-19 a exacerbé les problèmes auxquels étaient déjà confrontés les jeunes, et les mesures de relance confèrent aux questions de justice intergénérationnelle une place centrale dans le débat sur l'action publique (OCDE, 2020b). La représentation des jeunes au sein des institutions publiques est indispensable afin que les décisions publiques tiennent compte des différentes perspectives, que les solutions politiques bénéficient d'un large spectre d'expériences et de compétences et que l'action publique ait des retombées durables et profitables aux intérêts, aux besoins et aux caractéristiques spécifiques de tous les citoyens (OCDE, 2020a). La participation active des jeunes peut également inspirer d'autres personnes du même âge et rétablir leur confiance dans les institutions publiques (OCDE, 2020a).

L'éducation civique et citoyenne peut aider les jeunes à mieux connaître les processus démocratiques et leur permettre d'acquérir les aptitudes nécessaires pour pratiquer une citoyenneté active. Les autorités publiques peuvent également mobiliser les jeunes au travers de consultations publiques, de programmes de budgétisation participative et de processus délibératifs innovants, en mettant sur pied des conseils consultatifs de la jeunesse affiliés au gouvernement ou à des ministères spécifiques (comme dans 53 % des pays de l'OCDE), ou en établissant des conseils de jeunes aux échelons national (dans 78 % des pays de l'OCDE) et infranational (dans 88 % des pays de l'OCDE) (OCDE, 2020a). Néanmoins, la participation et la représentation des jeunes dans la vie publique et politique restent limitées.

Parmi les obstacles qui empêchent les jeunes d'occuper des postes électifs, le manque de temps et de ressources financières à consacrer à l'organisation d'une campagne est celui qui a été le plus fréquemment cité par 71 % des 65 organisations de jeunesse établies dans des pays de l'OCDE interrogées dans l'enquête de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Le peu de place accordé aux jeunes dans les partis politiques (51%), le stéréotype classique selon lequel les jeunes manqueraient d'expérience (47%) et les obligations d'âge minimum (22%) sont également perçus comme des obstacles (OCDE, 2020a).

Bien que la démocratie n'exige pas nécessairement que les institutions reflètent la démographie, la sous-représentation des jeunes au parlement indique l'existence de normes, de règles et de règlements qui entravent leur participation aux processus démocratiques. En 2020, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 22 % des parlementaires avaient moins de 40 ans allant de 36 % en Norvège à 8 % en France. À titre de comparaison, les jeunes âgés de 20 à 39 ans représentent 34 % de la population en âge de voter dans la moyenne des pays de l'OCDE, un déficit de représentation de plus de 12 points de pourcentage en moyenne. Il existe des variations considérables entre les pays de l'OCDE : en Italie, en Finlande et en Norvège, la part des jeunes parlementaires est en fait plus élevée que la part des jeunes dans la population en âge de voter (respectivement de 6, 4 et 1 points de pourcentage), mais dans tous les autres pays de l'OCDE, la proportion de jeunes parlementaires y est inférieure. Les écarts de représentation les plus importants sont observés au Luxembourg (-26 points de pourcentage), aux États-Unis (-25) et en Australie (-24) (graphique 3.12). Dans certains pays de l'OCDE, certains partis politiques (par exemple en Lituanie, au Mexique et en Suède) appliquent à titre volontaire des « quotas de jeunes » dans leurs listes pour les élections parlementaires nationales.

Les écarts de représentation sont encore plus prononcés dans les hautes sphères politiques des pays. En 2018, l'âge moyen des membres des cabinets ministériels variait entre 45 ans en Islande et 62 ans au Japon, la moyenne OCDE s'établissant à 53 ans. Les cinq pays de l'OCDE affichant les cabinets ministériels les plus jeunes étaient l'Islande (45 ans), la Norvège (46.2 ans), l'Estonie (47.1 ans), le Danemark (47.4 ans) et la Finlande (47.4 ans). En 2018, dans l'OCDE, seuls 51 des membres de cabinet ministériel qui étaient alors en fonction avaient moins de 40 ans (8 %) et à peine 20 avaient 35 ans ou moins (3 %) (graphique 3.13).

Méthodologie et définitions

La pratique des quotas de jeunes consiste à réserver aux jeunes un certain nombre de sièges (quotas réservés) ou de postes de candidats politiques, que ces quotas soient imposés par la législation à l'ensemble des partis (quotas légaux) ou qu'ils soient appliqués volontairement par un ou plusieurs partis (quotas des partis). La conception des quotas varie fortement entre les pays en termes de type de quota, de définition du groupe d'âge, de pourcentage applicable et d'inclusion d'exigences en matière de représentation femmes-hommes.

Les données concernant la proportion de jeunes parlementaires se rapportent à la proportion de parlementaires âgés de 40 ans ou moins, telle qu'elle figure dans la base de données Parline de l'Union interparlementaire. Les données concernant la proportion de jeunes dans la population en âge de voter se rapportent au pourcentage de 20-39 ans dans la population âgée de 20 ans ou plus et proviennent de la base de données de l'OCDE sur la démographie et la population.

Les données sur l'âge moyen des membres des cabinets ministériels ont été obtenues par le biais de recherches documentaires sur la composition des cabinets ministériels des pays de l'OCDE, en consultant les sites Internet officiels des gouvernements et les biographies de chacun des membres. Les données reflètent la situation qui prévalait en février 2018.

Pour en savoir plus

OCDE (2020a), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>.

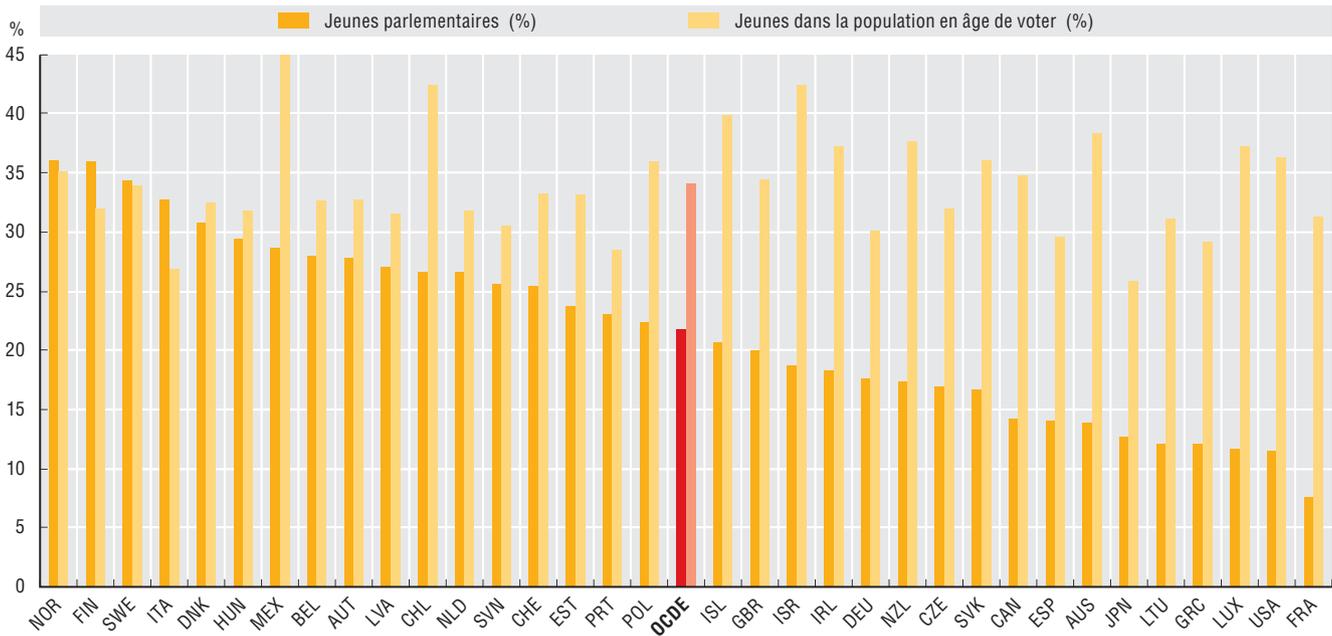
OCDE (2020b), « Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c40e61c6-en>.

Notes relatives aux graphiques

3.12 Les données concernant la proportion de jeunes dans la population en âge de voter portent sur 2018.

3.13 Les données pour un membre de cabinet ministériel au Canada et trois membres au Mexique n'ont pas été trouvées. Les représentants ont été sélectionnés d'après les listes des membres de cabinet figurant sur les sites Internet officiels des gouvernements.

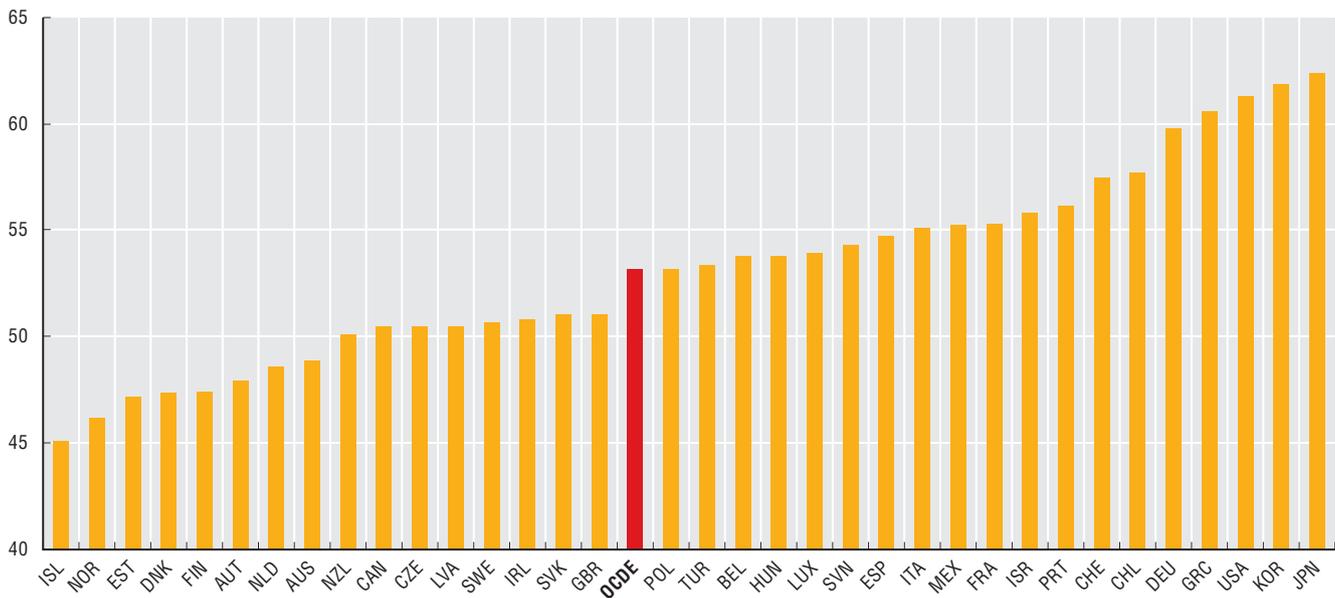
3.12. Pourcentage de parlementaires âgés de moins de 40 ans et pourcentage de 20-40 ans dans la population en âge de voter, 2020



Source : Calculs effectués par l'OCDE d'après sa base de données sur la démographie et la population ; base de données Parline sur les parlements nationaux membres de l'Union interparlementaire.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934263284>

3.13. Âge moyen des membres de cabinet ministériel, 2018



Source : OCDE (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934263303>



Extrait de :
Government at a Glance 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1c258f55-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Représentation des jeunes en politique », dans *Government at a Glance 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3985f0ad-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.